

Article | 30 janvier 2024 | 

Grande précarité et troubles psychiques : quel accompagnement ?



Votre avis



La HAS recommande d'aller à la rencontre des personnes en situation de grande précarité et souffrant de troubles psychiques. - © Getty Images

Pour aider les personnes en grande précarité présentant des troubles psychiques à accéder à un parcours de santé et d'insertion, la Haute Autorité de santé (HAS) mise sur les démarches "d'aller vers", l'accueil "inconditionnel" et la priorité au logement.

La Haute Autorité de santé (HAS) publie des recommandations de bonnes pratiques visant à mieux accompagner les personnes en situation de grande précarité (sans abri, hébergées...) et présentant des troubles psychiques (schizophrénie, dépression, manifestations de souffrance psychique, etc.).

Objectif : leur permettre d'avoir accès à un « *parcours de santé, d'insertion sociale et de vie citoyenne* ».

Ces recommandations s'adressent aux professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social intervenant auprès de ce public, mais également, plus largement, aux « *pouvoirs publics appelés à les soutenir en organisant la coordination des acteurs (santé, social, logement etc.) sur les territoires et en offrant des réponses à la hauteur des besoins* ».

« Aller vers »

Premier point : les équipes sont encouragées à aller à la rencontre, sur leur lieu de vie, des personnes qui ne sont pas en capacité de formuler une demande d'aide et de soins. Cette démarche « *d'aller vers* » doit se coupler avec celle de « *rester avec* » ces dernières, « *aussi longtemps que nécessaire en respectant leur temporalité et en persévérant dans la proposition d'aide* ».

Les situations les plus complexes étant souvent le résultat de longs parcours d'errance, la HAS estime « *fondamental* » d'organiser un dispositif de repérage précoce des troubles psychiques et des vulnérabilités psychosociales, d'apporter une réponse dès les premières demandes et d'accompagner les périodes de transition qui peuvent être source de ruptures (sorties des dispositifs de protection de l'enfance, accès au logement...).

Votre avis



Quel accompagnement ?

Un accueil et un accompagnement « *inconditionnels, souples et inclusifs* » doivent être proposés à ces publics, « *ainsi qu'une réponse rapide aux besoins fondamentaux.* »

Les professionnels doivent notamment veiller à ce que les personnes aient effectivement accès à leurs droits (de santé, d'insertion, etc.). Dans ce cadre, ils sont invités à « *soutenir l'autodétermination des personnes et développer leur pouvoir d'agir* ».

La HAS recommande également de développer des « *organisations pluridisciplinaires* », articulant les compétences de professionnels issus de différents secteurs (santé, accompagnement, hébergement, insertion, logement...).

Priorité au logement

En ligne de mire : l'accès au logement. En effet, relève la HAS, les interventions qui

« proposent une approche globale incluant l'accès à un logement et un accompagnement clinique et social donnent les meilleurs résultats ».

Les professionnels sont incités à accompagner directement les personnes dans l'accès à un logement ou, à défaut, à une solution d'hébergement, ou à les orienter vers les partenaires spécialisés – service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), appartements de coordination thérapeutique (ACT) hors les murs, équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP), etc.

Développer l'offre

C'est ici que les pouvoirs publics peuvent notamment intervenir, en déployant « des réponses à la hauteur des besoins ». C'est-à-dire, développer une offre de logement (ou, à défaut, d'hébergement), une offre de soin en psychiatrie et santé mentale et une offre d'accompagnement social et médico-social.

La HAS estime par exemple nécessaire de pérenniser et généraliser les EMPP et les programmes « un chez-soi d'abord ».

Fiches outils

Ces recommandations sont assorties de huit fiches outils, dont cinq permettent de préciser les recommandations destinées à des catégories spécifiques d'intervenants (équipes sociales, équipes de psychiatrie, administrations, etc.).

Les autres développent des thématiques spécifiques, telles que le recours aux pairs-aidants.

À lire également :

- [Dans l'Aude, réinventer l'accueil social de proximité \[Long format\]](#)
- [Dans les hébergements, un accueil "inconditionnel" sauf en cas d'addiction](#)
- [Personnes précaires accueillies en Ehpad : quelles spécificités ?](#)

 **Virginie FLEURY**

Votre avis



SOURCES

Recommandations de la HAS

Communiqué de la HAS

